



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026_054

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 26

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henry DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _

Pouvoirs :

- M. Frédéric PEREZ donne pouvoir à Mme Danielle THEVENOZ
- M. Hugo SERVANT donne pouvoir à M. Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS _ Frédéric PEREZ _ Hugo SERVANT



DELIBERATION N°2026_54 : Révision des tarifs périscolaires et extrascolaires (ANNEXES 2 et 3)

Rapporteur : Aurélie PATOUX

Les tarifs applicables aux services périscolaires et extrascolaires de la commune n'ont pas fait l'objet de révision depuis plusieurs années.

Compte tenu de l'évolution des coûts de fonctionnement des services (restauration, encadrement, fournitures, énergie et prestations diverses), il apparaît nécessaire de procéder à une actualisation des tarifs afin de garantir l'équilibre financier du service tout en maintenant une offre adaptée aux familles.

La révision proposée vise à :

- Adapter les tarifs à l'évolution des charges supportées par la collectivité ;
- Maintenir la qualité des services proposés aux enfants et aux familles ;
- Assurer une meilleure cohérence tarifaire entre les différentes prestations périscolaires et extrascolaires.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux tarifs des services périscolaires et extrascolaires tels que présentés en annexe ;
- De préciser que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des services périscolaires et extrascolaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THEVENOZ

Le Maire,
Brigitte GONDOUIN

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

